

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 38

présenté par

M. Breton, M. Gosselin, M. Bazin, M. de la Verpillière, M. Aubert, M. Quentin, Mme Boëlle,
Mme Corneloup, Mme Audibert, M. Cinieri, M. Reiss, Mme Anthoine, M. Cattin, M. Perrut,
M. Sermier, M. Ramadier, M. Thiériot, M. de Ganay, Mme Porte, M. Di Filippo, Mme Dalloz et
M. Hetzel

ARTICLE 14

Supprimer l'alinéa 24.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les avis divergents n'ont pas à être mentionnés dans les procès-verbaux.